

CONSEIL MUNICIPAL

11 AVRIL 2019

PRESENTS :

LARGUIER / ROUGET / BOSONE / WATRIN / MEFFRE/ LAMBERT / BOULETIN ISNARD / RAYNAUD/ BOULETIN/ LAFFONT/ BERDUGO/ LAMBERT/BONFILS/VIALANT

ABSENTS EXCUSES / CHAMFORT/LORCET

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant la parole à Mr et Mme AMBROISE qui présente leur association « plus jamais sofia » qui propose des actions pour informer et former les propriétaires de piscines privés afin d'éviter les noyades. Ils interpellent les élus pour demander quels sont leur proposition sur le sujet / Les élus prennent note d'étudier le sujet lors d'une réunion de travail.

Monsieur le maire donne ensuite la parole au Secrétaire pour la présentation du budget :

Le budget comme suit est voté à l'unanimité.

BUDGET 2019

DEPENSES D INVESTISSEMENT	2019	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019
deficit 2018	20658.77	SUBVENTIONS	155600
VOIRIE	80500	DOTATION FONCTION 2018	20658.77
MAIRIE BAT PUBLIC	13700	EMPRUNTS	400000
AIRE DE JEUX CITY SPORT	65000	TAXE EQUIP TVA AMORT	116000
ECOLE CANTINE	71000	VIREMENT FONCT	60000
STATION DE LAVAGE PHYTO	300000	DIVERS VENTE	7000
PATRIMOINE EGLISE/LOGEMENT	49641.23		
DEPLACEMENT Salle des Fêtes	100000		
EMPRUNTS	17300		759 258 ,77
CHATS ET DIVERS	41458.77		
	759 258.77		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Fournitures entretiens	329 550	Remboursements	18 000
Charges de personnel	568564.50	Régies	49808
Reversement interco	24000	Impôts taxes	774492
Autres frais de gestion participation subvention	165200	Dotations et participations	185891
emprunt	6400	loyers	54887
Virement investissement	60 000	Excedent 2018	70594..50
total	1153714.50	total	1153714.50

En fonctionnement : les subventions pour les associations ont été votées un montant total de 63 491€ pour 29 Associations. Le Conseil municipal ne vote pas d'augmentation des taxes

Le budget d'assainissement : Investissement (travaux d'élimination des eaux claires parasites et fin du schéma d'assainissement volet eaux pluviale total dépenses : 163 180.66€ essentiellement recettes par thésaurisation et 112 377.30€ dépenses et recettes de fonctionnement

Le budget du ccas / 6649.09€ de dépenses et recettes de fonctionnement.

Les budgets sont votés à l'unanimité.

I/ TRAVAUX ACHATS :

L'aire de jeux des enfants à côté du parking des pins a besoin d'être révisé. Le conseil municipal choisi la réfection du sol pour un montant de 6770.70€ et laisse la commission choisir deux jeux nouveaux pour cette aire. Un programme de travaux sera fait avec ces modifications et inclura le City Sport. Une demande de subvention sera faite auprès du département dans le cadre du plan triennal et par remplacement d'une partie prévue pour de l'éclairage public.

La commission des travaux envisage l'achat d'un petit véhicule utilitaire à la place du véhicule de fonction « Nemo » : leur choix se porte sur un « PIAGGIO » le prix neuf est de 20 000€.

La rénovation de la cantine : deux lots sur 4 sont choisis : RP MACONNERIE pour le lot maçonnerie et GIANCATARINA pour la peinture, le conseil décide de relancer la consultation pour les 2 lots restants à deux entreprises pour chacun des lots.

Les travaux de peinture des passages piétons débuteront semaine 17. L'association VVV va faire une journée de nettoyage bénévole dans le centre du village le jeudi 25 quand la benne en balade sera là et les agents techniques mettront à disposition le camion pour transporter les déchets.

II/ ECOLE :

L'inauguration de la nouvelle salle et du préau a été très réussie mais il est regrettable que très peu de public ait été présent. Mme BOSONE demande pourquoi cette information n'est pas passé dans chaque cahier de liaison des parents. Il est précisé que l'invitation de toute la population a été diffusée dans les commerces, sur le site et sur le panneau d'information comme pour chaque manifestation.

Nous avons reçu les plans de l'architecte pour l'évacuation des élèves en cas d'incendie et en cas d'attentats. Ces documents de grandes qualités seront joints aux PPMS des écoles et du centre d'accueil périscolaire.

Une demande de dérogation pour convenance personnelle a été demandée pour deux enfants de la maternelle, Madame BOSONE demande à connaître l'avis des élus sur les cas d'acceptation des dérogations. Pour l'ensemble du conseil municipal les dérogations doivent rester très exceptionnelles et dans le cadre de la loi : lieux de travail éloignés des deux parents, fratrie déjà préalablement inscrit dans une autre école.

La séance est levée à 20H30.